

VOLET SECTORIEL 2026-2028

Secteur Forêt-Bois – MARNE (51)

DRAAF Grand Est – Juillet 2026

Volet Forêt-Bois contribuant à la feuille de route territoriale prévue par la Convention-Cadre État-Région 2026-2031

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au dossier de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles Forêt-Bois.

Sources du tableau : taux de boisement issu des données du service régional de l'information statistique et économique (SRISE) de la DRAAF Grand Est / Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), BDForêt v2 (2023), reprises dans les recommandations sectorielles ; offres et demandeurs inscrits issus du support OREF / France Travail du 14 janvier 2026, page PDF 6 ; projets de recrutement issus de l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2026 de France Travail ; offre de formation issue de la cartographie OREF et des recommandations sectorielles.

Synthèse des données clés

Indicateur	Marne	Référence régionale
Profil forestier	Taux de boisement : 21 %	Grand Est : 33 %
Marché du travail cible	20 offres diffusées (cumul 2025) / 20 demandeurs inscrits ABC (novembre 2025)	Grand Est : 340 offres diffusées (cumul 2025) / 310 demandeurs inscrits ABC (novembre 2025)
Lecture emploi territoriale	Situation apparente d'équilibre dans les offres diffusées, à objectiver par métier et bassin d'emploi	Indice régional 5,2, tension extrême
Recrutements prévus (BMO 2026)	30 projets sur la famille « bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers », dont 33,3 % jugés difficiles et 33,3 % saisonniers	Grand Est : 250 projets sur la même famille, dont 56,0 % jugés difficiles et 24,0 % saisonniers
Offre de formation du périmètre retenu	Aucune implantation en formation forestière stricte ou en Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) connexe n'est recensée dans la cartographie OREF de la rentrée 2024	Référence régionale : 773 jeunes à la rentrée 2024 dans le périmètre élargi « formations forestières et Bac Pro GMNF connexe » ; ils ne correspondent pas tous à des apprenants directement formés aux métiers forestiers
Point de vigilance territorial	Point à instruire avec les partenaires : situation apparemment équilibrée dans les offres diffusées, absence d'offre locale identifiée dans le périmètre retenu et accès aux parcours régionaux à préciser, sans préjuger d'une évolution de carte	Territoires non couverts ou peu couverts à analyser sur cartographie actualisée, sans préjuger d'une décision de carte

Lecture : les demandeurs inscrits en catégorie ABC correspondent aux personnes inscrites à France Travail sans emploi ou en activité réduite. Les données départementales sont arrondies dans le support OREF ; les totaux détaillés par département peuvent donc différer du total régional affiché.

Précision BMO : les 30 projets correspondent aux intentions d'embauche déclarées pour 2026, tous canaux de recrutement confondus. Ils ne sont pas directement comparables aux 20 offres diffusées en cumul 2025. Les volumes BMO départementaux sont arrondis à la dizaine ; leur somme peut donc différer du total régional publié.

Analyse territoriale

Le département de la Marne présente un taux de boisement inférieur à la moyenne régionale. Le tableau fait apparaître une situation apparemment équilibrée entre offres diffusées et demandeurs inscrits, tandis que le BMO apporte un signal distinct sur les intentions d'embauche. Ces données sont à lire par métier, bassin et canal de recrutement.

La lecture territoriale fait ressortir une situation apparente d'équilibre entre offres diffusées et demandeurs inscrits. Ce constat ne signifie pas, à lui seul, que les besoins des entreprises seraient couverts, ni qu'une évolution de l'offre serait nécessaire. Il est à lire au regard de l'indice régional de tension extrême, qui intègre une lecture plus large des difficultés de recrutement. Il invite donc à croiser les données France Travail avec les bassins recruteurs, la nature des métiers réellement concernés, les pratiques de recrutement hors diffusion d'offres, les formations forestières accessibles depuis la Marne, la mobilité des publics, les stages, l'apprentissage et la formation continue.

L'absence d'implantation identifiée dans le périmètre retenu donne à cette feuille de route un rôle de repérage. Elle peut aider à préciser les conditions d'accès aux parcours existants à l'échelle régionale et à clarifier les besoins locaux, sans présenter l'absence d'offre locale comme un motif automatique d'évolution de la carte des formations.

Enjeux prioritaires du territoire

1. **Besoins locaux à objectiver** : objectiver, par bassin d'emploi, les besoins locaux sur les métiers de bûcheronnage, sylviculture et travaux forestiers.
2. **Situation apparemment équilibrée à vérifier** : clarifier, à partir des données actualisées, la qualification, la disponibilité et les conditions de mobilité des demandeurs inscrits avant d'interpréter une situation apparemment équilibrée comme une réponse effective aux besoins des entreprises.
3. **Accès aux parcours forestiers régionaux** : identifier les parcours forestiers régionaux accessibles depuis la Marne et les conditions concrètes d'accès : information, mobilité, hébergement, stage, apprentissage ou formation continue.

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

Source : croisement OREF Grand Est / France Travail pour les données emploi, cartographie OREF pour l'offre de formation, et recommandations sectorielles Forêt-Bois pour la lecture régionale.

L'adéquation formation/emploi gagne à être appréciée à l'échelle des bassins de vie et d'emploi, et non uniquement à partir des limites administratives du département. Pour la Marne, la feuille de route ne propose pas d'arbitrage de carte : elle identifie les points à objectiver avec les partenaires emploi-formation du territoire avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

- quels métiers, employeurs et bassins marnais recouvrent les projets BMO et les offres diffusées ?
- la situation apparemment équilibrée entre offres diffusées et demandeurs inscrits correspond-elle aux qualifications et disponibilités recherchées par les entreprises ?

- quels parcours forestiers sont effectivement accessibles depuis la Marne, et comment sont-ils identifiés par les publics et les prescripteurs ?
 - parmi les conditions d'accès à ces parcours, quels freins de mobilité, d'hébergement, de stage ou d'apprentissage seraient à traiter en priorité avec les partenaires ?
-

C. AXES DE RÉFLEXION

Source : axes déduits du diagnostic territorial et des constats qualitatifs recueillis lors des deux réunions sectorielles, reformulés en points de travail.

1. Qualifier l'équilibre apparent dans les bassins marnais. Le rapprochement des offres diffusées, des demandeurs inscrits et des projets BMO invite à préciser les métiers, qualifications, bassins et pratiques de recrutement réellement concernés.

2. Accès aux parcours forestiers régionaux. L'accès des publics marnais aux formations forestières gagne à être examiné à l'échelle régionale, en tenant compte des sites formateurs situés dans d'autres départements du Grand Est et des conditions concrètes d'accès : information, mobilité, hébergement, stages et apprentissage.

3. Préciser les conditions d'accès depuis un territoire sans implantation identifiée. L'absence d'offre locale dans le périmètre retenu invite à distinguer les besoins d'information, de mobilité, d'hébergement, de stage, d'apprentissage ou de formation continue, sans en déduire automatiquement une évolution de l'offre.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Source : pistes issues des recommandations sectorielles et des contributions recueillies lors des réunions sectorielles n°1 et n°2. Elles sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées.

Ces points ne constituent pas un programme d'action à la charge d'un établissement. Ils visent à donner aux établissements agricoles une lecture des sujets à instruire avec les partenaires emploi-formation et les professionnels de la filière.

1. Partager une lecture par métier, employeur et bassin des projets BMO, des offres diffusées et des demandeurs inscrits dans la Marne.
2. Actualiser avec la cartographie OREF l'absence d'implantation relevant du périmètre retenu et distinguer les formations forestières des autres offres de la chaîne forêt-bois.
3. Rendre visibles les parcours forestiers accessibles depuis la Marne ainsi que leurs conditions de mobilité, d'hébergement et de calendrier.
4. Examiner avec les entreprises et partenaires les possibilités de découverte, de stage, d'apprentissage ou de formation continue, sans créer d'obligation nouvelle pour un établissement.